



# PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'immigration, de l'intégration  
et de la citoyenneté  
Service des migrations et de l'intégration

## ENTREPRENEUR / PROFESSION LIBERALE

**LE DOSSIER DEVRA COMPORTER LES ÉLÉMENTS ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

**3 photographies d'identité de face, tête nue, récentes et parfaitement ressemblantes** (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie) ou si demande déposée dans le cadre du téléservice mentionné à l'article R. 431-2 du CESEDA, code photographie et signature numérique valide ;

**Votre numéro de téléphone.**

Vous devez vous munir de tous les documents indiqués dans la liste ci-après:

### Originaux et copies suivants :

**Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité ;**

**Justificatif d'état civil et de nationalité :**

✓ **Copie intégrale d'acte de naissance** (sauf si vous êtes déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes

- si celui-ci est une traduction, produire l'acte en langue originale et en français ou traduit par un traducteur assermenté

- si celui-ci est établi à partir d'un document supplétif, produire le jugement

✓ **tout document établissant votre nationalité** : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas), ou, à défaut, autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.), **dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur ;**

**Justificatif de domicile** datant de moins de six mois : facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location de moins de six mois, quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation ; en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour n'est plus à jour ;

**Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre, et si exigé le droit de visa de régularisation** à remettre au moment de la remise du titre ;

**Certificat médical délivré par l'OFII** à remettre au moment de la remise du titre.

## ENTREPRENEUR : PREMIERE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

**Vous déclarez vous installer à Mayotte pour exercer une activité commerciale, industrielle ou artisanale, vous devez vous munir des originaux et copies des justificatifs suivants :**

### 1. Pièces à fournir dans tous les cas :

**Formulaire CERFA « commerçant, artisan, industriel » complété ;**

**Si vous résidez hors de France, un extrait du casier judiciaire ou pièce équivalente du pays dont vous êtes ressortissant ;**

Si vous résidez en France, un bordereau de situation fiscale relatif au paiement de l'impôt sur le revenu en France ;

Le cas échéant, les pièces justificatives relatives à votre capacité à exercer l'activité commerciale, industrielle ou artisanale envisagée.

## **2. En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité) :**

Avis rendu par la plateforme en charge de la main d'œuvre étrangère compétente dans le département dans lequel le projet est envisagé ;

Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants (à produire lors de la fabrication de la carte de séjour) ;

Une présentation sur papier libre du projet de création, du plan d'affaires et d'un budget prévisionnel pluriannuel ;

Un justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou une attestation de solde créditeur d'un compte à votre nom ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France ;

Documents particuliers en nom propre :

\*en cas de création d'entreprise : selon les conditions d'exercice de l'activité, une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce, relative aux locaux affectés à l'activité ou une copie du contrat de domiciliation ;

\*en cas de reprise d'un fonds de commerce : une copie de la promesse ou du contrat de vente du fonds ;

\*en cas de location-gérance : une copie de la promesse ou du contrat de location-gérance, un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers du précédent exploitant (datant de moins de trois mois) et une copie du bail établi au nom du propriétaire du fonds ;

Documents particuliers en société :

\*en cas de création d'une société de droit français : une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité et une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social ;

\*en cas de création d'une société de droit français, filiale d'une société étrangère : un justificatif de la nomination ou, éventuellement, une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination, une copie des statuts de la personne morale de droit étranger, une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité et une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social ;

\*en cas de création d'un établissement d'une personne morale étrangère : un justificatif de nomination ou une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination et une copie des statuts de la personne morale de droit étranger.

## **3. En cas d'insertion :**

Un justificatif de la nomination ou, éventuellement, une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination ;

Un extrait d'enregistrement de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois ou un extrait d'inscription de l'activité au répertoire des métiers de moins de trois mois, selon le cas ;

- En cas d'insertion dans une société, une copie des statuts de l'entreprise ;
- Un bordereau de situation fiscale de l'entreprise (P 237) ;
- Une attestation de compte à jour de l'entreprise délivrée par l'URSSAF ;
- Si vous avez le statut de salarié, l'original du contrat de travail accompagné d'une copie ;
- Si vous n'avez pas le statut de salarié, tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au demandeur des revenus au moins équivalents au SMIC ;
- Tout justificatif sur la viabilité économique du projet de création de l'entreprise.

#### **4. En cas de poursuite d'activité :**

- Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants ;
- Pour continuer l'activité créée** : une copie du contrat de bail ou de domiciliation, un bordereau de situation fiscale de l'entreprise (P 237), une attestation d'assurance portant, selon la nature de l'activité, sur le local occupé, sur le véhicule ou sur tout autre bien nécessaire à l'activité, un avis d'imposition sur le revenu, si vous avez le statut de salarié, les fiches de salaire des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois, ou, si vous n'avez pas le statut de salarié, un extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois ;
- Pour continuer de participer à une activité ou une entreprise existante** : un avis d'imposition sur le revenu, le cas échéant, si vous avez le statut de salarié, les fiches de salaire des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois ou, si vous n'avez pas le statut de salarié, un extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois ;
- Tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise et des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein.

### **ENTREPRENEUR : RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR**

**Vous souhaitez renouveler votre titre de séjour au motif de l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale, vous devez vous munir des originaux et copies des justificatifs suivants :**

- Titre de séjour en cours de validité ;
- Pièces prévues ci-dessus selon votre situation (en cas de création, d'insertion, ou de poursuite d'activité).

## PROFESSION LIBÉRALE : PREMIERE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

**Vous déclarez vous installer à Mayotte pour exercer une activité libérale, vous devez vous munir des originaux et copies des justificatifs suivants :**

### En cas de création (changement de statut ou nouvelle activité) :

- Justificatif d'immatriculation URSSAF ;
- Justification des capacités de l'activité à procurer un niveau de ressources au moins équivalentes au SMIC à temps plein ;
- S'il s'agit d'une profession réglementée : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné.

### En cas de poursuite d'activité :

- Tout justificatif de l'effectivité de l'activité ;
- Justification des ressources tirées de l'activité au moins équivalentes au SMIC à temps plein ;
- S'il s'agit d'une profession réglementée : autorisation d'exercice ou inscription à l'ordre concerné.

## PROFESSION LIBÉRALE : RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

**Vous souhaitez renouveler votre titre de séjour au motif de l'exercice d'une activité libérale, vous devez vous munir des originaux et copies des justificatifs suivants :**

- Titre de séjour en cours de validité ;
- Pièces prévues ci-dessus selon votre situation (en cas de création ou de poursuite d'activité).

**Il est impératif de vous présenter muni des photographies et documents demandés (originaux et copies obligatoires) préalablement classés. Faute de quoi, votre dossier ne pourra pas être instruit par l'agent d'accueil. Je vous remercie de votre compréhension.**